

Transmission des affaires de l'enfant en résidence alternée

Par jeff

Bonjour,

ma fille de 5 ans est en résidence alternée. Les jours de changement de maison on la dépose à l'école et l'autre parent vient la chercher le soir. Ainsi on ne se croise pas.

Comme elle ne peut pas emmener toutes ses affaires à l'école, notamment les plus encombrantes, je les dépose dans le hall d'immeuble de sa mère le jour même. Il m'arrive aussi occasionnellement de passer lui déposer un doudou qu'elle aurait oublié, un petite lettre ou un petit cadeau, que je laisse en évidence dans le hall d'entrée (je ne monte pas les étages qui mènent à l'appartement), ou encore son vélo.

La mère me demande d'arrêter de rentrer dans son immeuble. Elle parle d'"introduction dans son domicile", ce qui n'est clairement pas le cas. Mais je me demande quand même dans quelle mesure j'ai le droit d'entrer dans l'immeuble pour y déposer les affaires de ma fille ?

Habituellement je lui envoie un message avant ou juste après pour prévenir de mon passage. En récupérant ma fille à l'école l'autre jour j'ai vu qu'elle n'avait aucune de ses affaires habituelles. Elle a insisté pour passer chez sa mère qui habite sur le chemin de retour de l'école, pour au moins récupérer ses doudous. Je suis resté sur le seuil de l'immeuble. Cette fois là j'ai oublié de la prévenir par message de notre passage et malgré mes excuses, elle est depuis particulièrement hostile (du moins elle utilise ce prétexte pour manifester une hostilité bien antérieure).

Pour donner une idée, la fréquence de mes passages est de 2 ou 3 fois par mois. Parfois 4, car elle ne ramène pas systématiquement le vélo de la petite par exemple, donc on passe le récupérer ensemble dans le hall d'immeuble.

Je n'ai d'autre intention que de fluidifier le quotidien de notre fille qui déjà très affectée par la séparation. Ça me désole que la mère y mette autant de la mauvaise volonté.

Pour le moment je me plie à sa demande parce que je ne veux pas envenimer les choses. Mais si ça n'a aucun effet de détente à moyen terme, je recommencerai parce que l'intérêt de ma fille me semble plus important. Qu'est-ce que je risque dans ce cas là ?

Merci d'avance

Par yapasdequois

Bonjour,

La garde alternée nécessite un minimum d'apaisement.

Votre fille ne devrait pas "déménager" chaque semaine.

Il faudrait rationaliser les affaires qu'elle doit déplacer au strict minimum.

Elle peut apprendre à se constituer un univers stable chez chaque parent.

D'autre part laisser des affaires/valises/vélos dans un hall d'immeuble c'est prendre le risque que ce soit volé.

En plus vous donnez à la mère des arguments de reproches inutiles.

Donc réfléchissez mieux à ce qui peut rester d'un côté ou de l'autre.

Par jeff

Merci, effectivement cela nécessite un minimum d'apaisement. C'est ce que je vais essayer de jouer en espérant des bénéfices à long terme. Tant pis pour la fluidité dans le quotidien de notre fille.

Un petit sac à dos suffit habituellement à transporter ses affaires. Mais que faire quand la mère ne le transmet pas ?

Et il y a cette histoire de vélo auquel ma fille tient beaucoup. Elle pourrait en avoir un dans chaque maison mais sa mère ne semble pas vouloir ou ne pas avoir les moyens de lui en procurer un. Par conséquent ça me semble évident qu'elle puisse profiter de celui que je lui ai offert même quand elle n'est pas avec moi. Ce sera la même question quand elle grandira, pour un instrument de musique ou un équipement coûteux pour une activité sportive. Un peu stupide de l'avoir en double quand on peut l'éviter au prix d'un minimum de bonne volonté.

Concernant le vol dans le hall d'immeuble ce n'est pas un risque sérieux dans l'environnement où nous sommes. Ce n'est pas une grande ville où il ne faut rien laisser sans surveillance.

Par yapasdequois

Relisez vous et prenez conscience que rien ne justifie de trimballer chaque semaine tout un déménagement. Votre fille a 5 ans. Elle est capable de comprendre comme déjà dit. Mais il faut faire un minimum d'effort pour le lui expliquer.

Le vélo peut rester chez vous et elle en profite quand elle y est. Chez sa mère elle profite d'autre chose. Et dans votre coin il n'y a jamais eu de vols d'un instrument de musique ou d'un vélo ? Vous croyez vraiment être à l'abri?

Par jeff

J'ai dû mal m'exprimer. Il ne s'agit pas de "trimballer un déménagement" chaque semaine, mais d'une poignée d'affaires qui ne sont pas toujours transmises.

Ma question initiale portait d'ailleurs sur le passage régulier dans un hall d'immeuble. Et si la loi dit quelque chose de spécifique sur ces espaces, vu qu'il s'agit d'un forum juridique.

Pas à l'abri du vol dans l'absolu non. Mais capable de déceler les situations à risque et de m'en prémunir. Quand les habitants d'une commune se connaissent un peu tous de près ou de loin, quand les voisins se parlent et sont attentifs les uns aux autres, on sait à qui et comment faire confiance, et inversement de qui et de quoi il faut se méfier. Ça permet entre autre de ne pas vivre dans la peur de tout et de rien, et de rester détendu et confiant pour l'essentiel.

Par yapasdequois

Le hall d'immeuble : juridiquement il doit être interdit d'y entreposer des affaires plus de quelques minutes ... (règlement de copropriété)

Et si cette manière de transmettre les affaires de l'enfant convient aux 2 parents, pas de souci.

Mais là il semblerait que la mère n'est pas d'accord...

Alors gardez le vélo chez vous.

Et un seul doudou qui fait l'aller et retour dans le cartable doit suffire au bonheur de partager ses 2 parents.

Mais vous êtes libre de consulter un avocat pour savoir comment obliger la mère à récupérer les affaires du hall et à ne jamais oublier une chaussette lors de la transmission du sac à dos hebdomadaire.

Par Isadore

Bonjour,

Laisser des affaires dans le hall d'immeuble peut attirer des ennuis à la mère, c'est très probablement interdit par le règlement de copropriété.

J'ai grandi dans une petite commune où tout le monde est plus ou moins cousin, je vous assure que ça n'empêche pas les vols ou les actes de méchanceté. Un jour votre fille risque de perdre les affaires auxquelles elle tient.

On ne peut pas comparer l'équipement nécessaire à la pratique d'une activité extra-scolaire choisie par les deux parents aux objets que vous trimballez sans l'avis de la mère.

Notez que celle-ci n'a pas d'obligation de récupérer ou de retransmettre les objets en question. Si un jour elle arrive à saturation votre fille risque de devoir apprendre à se passer de la chose en question au moins une semaine.

Par kang74

Bonjour

En garde alternée votre enfant a deux domiciles, chaque parent devant avoir le nécessaire pour gérer sa semaine. Vous n'avez pas à amener de vélo, si sa mère ne le souhaite pas : elle est libre de gérer sa semaine sans désirer que votre fille y fasse du vélo .

Elle doit avoir le nécessaire et vous n'avez pas à en juger .

Concrètement, mis à part les doudous, les affaires scolaires, il n'y a rien à transmettre .

Enfin, je ne sais pas ce que dit le jugement, mais si le fait de prendre et ramener l'enfant à l'école n'est pas possible, il faut faire changer le jugement .

Vous n'avez pas à vous présenter à son domicile sans qu'elle ne le souhaite , le hall de son immeuble n'est pas un lieu de dépôt .

Ce genre d'attitude pourrait facilement être interprète comme du harcèlement, vu que vous savez qu'elle ne le souhaite pas et que vous persistez : c'est 3 à 4 fois de trop .

L'excuse de la demande d'une fille de 5 ans ne passera pas .

Ce n'est ni votre fille, ni vous qui gérez ce que veut faire la mère .